



*Le certificat médical est une attestation écrite assurant l'exactitude d'un fait. Le certificat doit être objectif, précis et descriptif et n'indiquer que ce qui a pu être **personnellement constaté**.*

Accompli par le médecin, il engage la responsabilité professionnelle disciplinaire, civile et pénale de celui-ci.

La rédaction d'un certificat médical exige la réunion de 3 conditions préalables : présence du patient, examen médical approprié et rédaction du document écrit.

1. *12 conseils pour la délivrance d'un certificat médical*

- Sur papier en-tête
- Qui le demande ? Pourquoi ? Pour qui ? Est-il obligatoire ?
- Interrogation et examen clinique indispensables
- Uniquement les **FMPC** (faits médicaux personnellement constatés)
- Les doléances du patient, que si elles sont utiles, avec infiniment de prudence, au conditionnel et entre guillemets et précédés de la mention « aux dires du patients »
- Aucun tiers ne doit être mis en cause
- Dater le certificat du jour de sa rédaction même si les faits sont antérieurs
- Se relire et apposer sa signature manuscrite, tampon éventuel
- Remettre le certificat en main propre. Jamais à un tiers sauf exceptions légales.
- Garder un double dans le dossier du patient.
- Savoir dire « non » aux demandes abusives ou illicites
- Si besoin, se renseigner auprès de son Conseil Départemental

2. *Les principaux certificats obligatoires (prévus par la loi et les règlements)*

- Naissance et certificats de santé de l'enfant
- Vaccinations
- Certificats destinés à obtenir des avantages sociaux (maternité, maladie...)
- Accident de travail
- Maladie professionnelle
- Demandes de pensions militaires et d'invalidité
- Protection juridique
- Certificats pour soins psychiatriques
- Coups et blessures, sévices
- Réquisition sauf récusation
- Décès

3. *Les certificats non obligatoires (à l'appréciation du médecin)*

- Certificats susceptibles de donner droit, autres que ceux obligatoires
- Non-contre-indication à la pratique d'un sport

4. *Les certificats qu'il faut refuser*

- Manifestement abusifs (simple absence scolaire...)
- Réclamés par un tiers, sauf exception légale
- Illicites (complaisance, faux certificats...)